

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 11 septembre 2017 - 20 heures 00

Le 11 septembre deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON, Mr Jean RATEAU, Me Nathalie BONNARD, Me Marie-José MARQUES.

Etait absent : Mr Frédéric PRÊTRE

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 juin 2017

Le compte rendu du 30 juin 2017 distribué aux membres du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

> PROBLEME D'ELECTRICITE DE L'IMMEUBLE SITUE 4 RUE DE COSNE -
INSTALLATION D'UN POÊLE A BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir été sollicité par les locataires de l'immeuble du 4, rue de Cosne concernant une facturation importante d'électricité à laquelle ils ne peuvent faire face et dont ils souhaitent trouver l'origine.

Un technicien EDF qui s'est rendu sur place début août n'a rien détecté et les locataires restent dans l'attente de son rapport. Ils sont en litige avec EDF et ont fait opposition au prélèvement de 3000 euros qui leur sont réclamés.

Il est également soulevé que le compteur n'est pas suffisamment puissant (6kwh) pour le nombre de radiateurs (13) et qu'il y a de l'eau chaude de façon aléatoire. Le compteur disjoncte si plus de 4 radiateurs sont allumés.

Mr F. DENIZOT suggère d'installer dans un premier temps un double compteur pour voir si celui en place fonctionne correctement.

Le conseil municipal propose de verser une subvention complémentaire de 3000 euros au CCAS pour venir en aide au règlement de la facture jusqu'à la fin du litige.

Monsieur le maire a demandé le passage d'un chauffagiste pour chiffrer l'installation d'un poêle à bois ou granulés.

> CARRIERE DE JUSSY - PROJET D'EVOLUTION DU SITE - CESSIIONS CROISEES DE
TERRAINS - délibération 2017/022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe DEROMEDI a le projet de faire évoluer le site de CARRIERE qu'il exploite sur le territoire des communes de CIEZ et ENTRAINS SUR NOHAIN et que dans ce cadre, il a demandé à acquérir :

- une portion de 3627 m² du chemin rural N°52 dit « des Anes », située entre les parcelles cadastrée ZM N°98 et ZM N°155, elles-mêmes situées sur le territoire de la commune de Ciez, étant rappelé que dans cette portion, le chemin appartient aux communes de Ciez et d'Entrains sur Nohain.

- une portion de 286 m² du chemin rural N°57 dit « Rue du château », située entre les parcelles cadastrées section ZL N°7 et N°22, elles-mêmes situées sur le territoire de la commune de Ciez, ladite portion appartenant à la commune de Ciez.

Mr le Maire présente le plan des abords.

Il en ressort que la continuité des chemins ruraux sera assuré par l'aménagement d'un chemin de contournement sur des terrains appartenant au groupe DEROMEDI, dont l'assiette sera cédée à la commune.

Pour ce faire une enquête publique est nécessaire.

L'objet de l'enquête publique préalable à l'aliénation des portions des chemins ruraux N°52 et 57 visée ci-dessus sera élargie en vue de régulariser la cession de l'assiette de deux anciens chemins ruraux situés sur le territoire de la commune de CIEZ :

- chemin rural N°52 dit « des Anes », dans sa portion située dans la zone « usine » du site DEROMEDI.

- chemin rural dit « chemin communal », situé dans la zone « usine » du site DEROMEDI.

Ces deux anciens chemins ruraux ne sont plus affectés à l'usage de la circulation du public de longue date.

Une délibération du Conseil Municipal de la commune de CIEZ en date du 11 août 1980 a prescrit à l'entreprise DEROMEDI, compte tenu de la « suppression » des deux chemins sus visés générée par l'extension de la carrière, d'aménager un nouveau chemin de contournement. En exécution de cette prescription, l'entreprise DEROMEDI avait sans délai aménagé et mis à la disposition des riverains, des portions de terrains dont elle a la maîtrise foncière ou lui appartenant.

Il convient donc de faire constater dans l'enquête publique à venir, la désaffectation des deux anciens chemins ruraux en vue de leur cession au groupe DEROMEDI afin de régularisation de leur situation juridique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe des aliénations des portions des chemins ruraux N°52 dit « des Anes », et N°57 dit « Rue du château » qui lui ont été exposés.
- demande à Monsieur le Maire de désigner un commissaire enquêteur afin de procéder à l'enquête publique prévue aux articles L 161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime.
- demande que les frais d'enquête soient supportés par l'entreprise DEROMEDI

➤ INDEMNITE DE CONSEIL 2017 SOLLICITEE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL MR DENIS DESCHAMPS - délibération 2017/023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas verser l'indemnité de conseil sollicitée par le receveur municipal Mr Denis DESCHAMPS pour l'exercice 2017.

➤ ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU RECEVEUR MUNICIPAL MR PHILIPPE DEJARDIN - délibération 2017/024

Le Conseil Municipal, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr Philippe DEJARDIN, receveur municipal

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Et ce pour toute la durée du mandat sauf délibération contraire.

➤ CREATION DE POSTE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Mr le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de remplacer Mr Brice DENIZOT ayant quitté la collectivité dans le cadre d'une mutation.

Devant l'incertitude financière à venir et en l'attente de la prochaine commission des finances, le poste n'est pas créé pour le moment.

➤ DEVIS - délibération 2017/025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les devis suivants :

REPLACEMENT DU PORTILLON DE L'IMMEUBLE AU 8 ET 9 PLACE ST MARTIN :

Devis de Mr Olivier BAILLY d'un montant de 826,40€HT/991,68€TTC

ACQUISITION D'UNE TETE DE PERSONNAGE POUR LA CRECHE DE NOËL

Devis de Mr Christian DESSANE d'un montant de 410€ (non soumis à la TVA)

DEBIMETRE

Devis proposé par FRANS BONHOMME pour l'achat conjoint d'un débimètre avec la commune de Bouhy.

Montant total 2 693,09€ HT / 3 231,71€ TTC . Soit pour Ciez : 1 346,55€ HT /1 615,86€ TTC

➤ SUBVENTIONS - délibération 2017/026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

CENTRE SOCIAL DE DONZY : 400€ pour le chantier jeunes qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2017.

ECOLE : 850€ pour couvrir les dépenses liées aux cadeaux de Noël des enfants.

POMPIERS : 1 150€ pour leurs vacances 2017.

CCAS : subvention complémentaire de 3 000 € pour permettre au CCAS de faire face à un dossier de demande d'aide sociale.

➤ MOTION POUR LE RENOUELEMENT DU DISPOSITIF DE LA FORMATION AU METIER DE SECRETAIRE DE MAIRIE - délibération 2017/027

Le Conseil Municipal de CIEZ, à l'unanimité, DEMANDE que le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté renouvelle sa participation financière au dispositif de formation au métier de secrétaire de mairie rurale.

DECISION MODIFICATIVE - VIREMENTS DE CREDITS - délibération 2017/028

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les virements de crédits ci-dessus.

En section d'investissement:

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Diminution/augmentation crédits
23	2313	20178	AMENAGEMENT DU BOURG	- 2 000,00€
21	21568	201711	MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	+ 2 000,00€

En section de fonctionnement :

Chapitre	Article	Libellé	Diminution/augmentation crédits
65	65548	Autres contributions	- 3 000,00€
65	656342	CCAS	+ 3 000,00€

DEVENIR DU CAFE LE RUISSEAU

Une annonce sera préparée par Jean RATEAU et Johann TREUILLET pour diffusion sur le site SOS VILLAGE.

Le conseil municipal souhaite que le service de distribution de pain perdure. François DENIZOT suggère d'étudier l'installation d'un distributeur de pain. Jean RATEAU propose de contacter la boulangerie de Bouhy afin de voir s'il est possible d'élargir la tournée aux habitants qui se servaient au café et qui le souhaitent.

AFFAIRES DIVERSES

Commission des Finances ouverte à tous les élus le lundi 25 septembre à 19h00 pour préparer le budget 2018 : routes, défense incendie....

Réunion CCAS le lundi 18 septembre à 19h00.

Remerciements subvention pétanque, country, comité des fêtes.

Point sur le ramassage scolaire : évolution des horaires de bus pour le collège et le lycée en fonction des suppressions de points d'arrêt (suite changement d'établissement des enfants).

Numerisat : offre très haut débit testée par un habitant. Offre moyenne.

Un pot de l'amitié sera offert le 22 septembre par le comité des fêtes à tous ceux qui ont participé au bon déroulement festivités du 14 juillet, de la fête de la moisson, et du comice.

La séance est levée à

Le Maire, JM PRE

